



Mise à jour/Conception d'outils pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale matière d'assainissement

Séminaire de capitalisation/Assainissement rural

27 juillet 2017, Bravia Hotel, Ouagadougou





PLAN DE LA PRESENTATION

1. INTRODUCTION
2. LA MOC ET SON OPÉRATIONNALISATION
3. LA NOTION D'OUTILS DE MOC ET CATÉGORISATION
4. APERÇU DES OUTILS COLLECTES ET CONÇUS



1 INTRODUCTION

Contexte

Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'appui du PEA /GIZ à l'ONEA dans le domaine du transfert de l'assainissement autonome aux communes

L'objectif du champ 3 du PEA est d'améliorer les capacités des communes à fournir des services urbains de gestion des eaux usées et excréta

L'appui aux communes porte sur plusieurs aspects (mise en place Services techniques EA, PHA, mise en œuvre des PSA, mobilisation des ressources, organisation de la filière EU&BV, mise en œuvre de la réglementation sur l'assainissement, renforcement des capacités ...)



Objectif de l'activité

- Standardiser et mettre à la disposition des communes les outils nécessaires dans le but de renforcer leur efficacité dans la mise en œuvre des actions d'assainissement
- Permettre aux communes qui débutent de bénéficier des expériences des autres (pour ne pas réinventer la roue)

Processus

- Processus participatif (toutes les catégories d'acteurs ont été impliquées)
- Capitalisation des outils existants au niveau de l'ONEA et de tous les intervenants en milieu urbain
- Diagnostic sur les besoins des communes
- adaptation de certains outils / Conception de nouveaux outils.



2 LA MOC ET SON OPERATIONNALISATION

- La maîtrise d'ouvrage communale de l'assainissement :
 - C'est l'exercice par les autorités communales des attributions régaliennes qui leur sont conférées par les textes nationaux en vigueur (la loi n°055/2004/AN adoptée en décembre 2004 et modifiée en décembre 2009 dans certaines de ses dispositions par la loi 065/2009/AN, le décret n°2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE portant transfert des compétences et des ressources de l'état aux communes dans les domaines de l'AEPA, l'arrêté interministériel n°2009-019/MATD/MEF/MAHRH du 5 mars 2009 portant dévolution du patrimoine de l'Etat aux communes dans le domaine de l'AEPA



La maîtrise d'ouvrage communale

- C'est l'ensemble des initiatives développées et les dispositions prises par une commune pour assumer ses responsabilités en matière d'assainissement, qui est un domaine de compétence transféré.
- Dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de l'assainissement, la commune doit négocier sa légitimité et affirmer son leadership, en décidant des choix et en organisant la synergie entre la multiplicité d'acteurs qui y ont également des rôles majeurs, en particulier les citoyens.



Résultat attendu

**Administration municipale
performante et autonome dans
la gouvernance du secteur**



**Expertise locale disponible et
fournit des services
d'assainissement de qualité**



**L'accès et
l'utilisation des
ouvrages
d'assainissement
de qualité sont
accrus dans les
centres urbains et
péri-urbains**



**Environnement favorisé avec
l'appui d'un leadership local
engagé**



L'expérience des acteurs au Burkina Faso permet de découper l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en six (6) processus que sont :

- la structuration/organisation de l'institution municipale ;
- la planification des besoins et la programmation des investissements ;
- la mobilisation des ressources et la recherche de financements ;
- la réalisation des ouvrages et travaux d'extension des services ;
- la gestion des ouvrages et la délivrance des services ;
- le suivi et l'évaluation des actions et de l'évolution de la situation.



3 LA NOTION D'OUTILS DE MOC ET CATÉGORISATION

Les outils de MOC s'entendent comme tout support donnant (i) soit définition, (ii) soit réglementation ou normes, (iii) soit organisation des systèmes, des organes ou des instances, (iv) soit indications techniques ou approches opérationnelles, (v) soit information, permettant à l'administration communale d'assumer pleinement la maîtrise d'ouvrage communale.

En matière d'AEPHA, les outils de MOC sont donc les supports indexés à un ou à plusieurs des 5 champs énoncés ci-avant, qui se rattachent intimement à l'exercice des attributions de la commune relatives aux 6 étapes définies permettant de réaliser une promotion durable de l'assainissement.



Dans le cadre de l'étude, la catégorisation été faite en termes de : type (nature de l'outil) et de traitement de l'outil dans le cadre de l'étude.

Type	Traitement dans le cadre de l'étude		Total
	Non prioritaire	Prioritaire	
Outils référentiels	24	-	24
Outils opératoires	36	24	60
Total	60	24	84



4 APERCU DES OUTILS COLLECTES ET CONCUS

Répertoire outils MOC Assainissement.xlsx

Outils Prioritaires.xlsx

RECOMMANDATION

Prendre les dispositions pour que les agents de l'administration communale en charge de l'AEPA participent aux formations proposées par les structures d'AMOC (CEMEAU) sur la MOC. Ce qui leur permettront de mieux s'approprier les présents outils.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

En tant qu'entreprise fédérale d'utilité publique, la GIZ aide le gouvernement fédéral allemand à atteindre ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement.

Publié par

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Registered offices, Bonn and Eschborn, Germany

PEA - Programme Eau potable et Assainissement dans les régions Boucle-du-Mouhoun, Hauts-bassins et Sud-Ouest

Rue Raoul Follereau
Quartier la Rotonde
01 BP 1485
Ouagadougou 01
Burkina Faso

T +226 25 30 15 13
E pea-giz-burkina@giz.de
I www.giz.de

Responsable

Wilhelm KOHLMUS

Auteurs

Ida Ouandaogo,
Juliette Sanou

Photo credits

© GIZ/PEA

En cooperation avec

